

**Vôlet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réserve
au
Moniteur
belge**13 MAI 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0403 463 679****Nom**(en entier) : **Renault Belgique Luxembourg SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Joseph II 40, 1000 Bruxelles, Belgique****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateurs – Démission d'un administrateur – Nomination d'un nouvel administrateur - Pouvoirs**

Il ressort des décisions écrites du conseil d'administration du 19 mars 2026 ce qui suit :

"1. Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Emmanuel Al Nawakil (domicilié à Rue De Paradis, 75010 Paris, France) en qualité de Directeur Général de la société, chargé de la gestion journalière, avec les pouvoirs tels que publiés aux annexes du Moniteur belge en date du 19 mars 2007. Les pouvoirs attachés à ce mandat expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2029.

2. Le conseil d'administration confère expressément procuration à Maître Laurent du Jardin, Maître Peter Parez ou à tout avocat du cabinet Janson, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir toutes formalités administratives et légales requises, y compris mais sans s'y limiter, les démarches auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication au Moniteur belge."

Il ressort des décisions écrites de l'assemblée générale du 19 mars 2026 ce qui suit :

"1. L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de trois (3) ans, les mandats d'administrateurs de Messieurs Carl Naessens et Guy Vandenbranden. Lesdits mandats prendront fin immédiatement après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2028, laquelle se tiendra le 16 mars 2029.

2. L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Monsieur Martin Domise, décide de ne pas renouveler celui-ci et adresse à Monsieur Domise ses remerciements pour les services dans le cadre de l'exercice de son mandat.

3. En remplacement, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Emmanuel Al Nawakil (domicilié à 52 rue de Paradis, 75010 Paris, France), lequel, accepte expressément le mandat d'administrateur (...).

4. L'Assemblée Générale confère expressément procuration à Maître Laurent du Jardin, Maître Peter Parez ou à tout avocat du cabinet Janson, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir toutes formalités administratives et légales requises, y compris mais sans s'y limiter, les démarches auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication au Moniteur belge."

Cédric Baillière
Avocat
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vôlet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).